



Français

Version online:



# Assurance Maladie pour Sans-Papiers

**ANLAUFSTELLE  
FÜR SANS-PAPIERS**

→ Vous vivez en Suisse  
comme Sans-Papiers ?

→ Vous voulez en savoir  
plus sur le système de  
santé en Suisse ?

→ Vous voulez savoir  
comment obtenir une  
assurance maladie ?

Dans cette brochure, vous trouvez des  
informations importantes concernant  
l'assurance maladie pour Sans-Papiers  
(personnes sans permis de séjour) en  
Suisse.

### Contact

Anlaufstelle für Sans-Papiers, Rebgasse 1, 4058 Basel

**E-Mail :** [basel@sans-papiers.ch](mailto:basel@sans-papiers.ch)

**Téléphone :** +41 61 681 56 10

**Site web :** [www.sans-papiers-basel.ch](http://www.sans-papiers-basel.ch)

**IBAN :** CH10 0900 0000 4032 76011

Vous trouvez notre offre de conseil ici :





## Qui peut avoir une assurance maladie ?

→ Toute personne vivant en Suisse peut conclure une assurance maladie. Cela vaut également pour les Sans-Papiers (personnes sans permis de séjour). La caisse-maladie doit accepter toutes les personnes.

Le bureau pour les Sans-Papiers (Anlaufstelle) vous conseille sur le système de santé en Suisse et vous aide à conclure une assurance maladie. Vous habitez à Bâle-Ville ? Alors vous pouvez obtenir un soutien financier du canton pour votre assurance maladie.



## Mes données sont en sécurité.

→ La loi interdit aux médecins, aux thérapeutes, aux caisses-maladie et aux hôpitaux de transmettre vos données personnelles aux offices des migrations, à la police ou à d'autres autorités.



# Qu'est-ce que l'assurance maladie ?

→ Vous êtes assuré(e) contre la maladie en Suisse si vous avez une caisse-maladie. Il existe plus de 50 caisses-maladie en Suisse. Vous pouvez choisir vous-même votre caisse-maladie. Toutes les caisses-maladie proposent les mêmes prestations dans l'assurance de base. La caisse-maladie doit admettre chaque personne dans l'assurance de base.

L'assurance de base couvre les besoins fondamentaux pour votre santé. Cela signifie que la caisse-maladie prend en charge la plupart des coûts pour :

- les traitements chez des médecins agréés ;
- les séjours hospitaliers dans le canton de résidence ;
- les traitements d'urgence dans toute la Suisse ;
- les médicaments prescrits ;
- les examens de laboratoire ;
- les examens préventifs ;
- la vaccination ;
- les accidents.

## Dents

Normalement, la caisse-maladie ne paie pas les soins dentaires.

**Exception :** en cas d'accident, l'assurance-accidents prend en charge les frais. L'assurance-accidents fait partie de l'assurance de base.

Si vous souhaitez que vos soins dentaires soient couverts, vous devez souscrire une assurance

**complémentaire.** Vous souhaitez en savoir plus sur les assurances complémentaires ? Nous vous conseillons volontiers.

## Étranger

A l'étranger, votre caisse-maladie ne prend en charge **qu'une partie des frais en cas d'urgence.** Nous vous conseillons de **vous informer auprès de votre caisse-maladie avant chaque voyage à l'étranger.**



# Combien coûte l'assurance maladie?

→ Chaque personne assurée doit payer une prime mensuelle. Le prix dépend de la caisse-maladie. En Suisse, l'assurance maladie est chère et coûte entre 390 et 720 francs par personne et par mois.

## Différents modèles d'assurance

Chaque caisse-maladie a différents modèles d'assurance. Selon le modèle, le prix peut être plus ou moins élevé. Nous recommandons le modèle du médecin de famille (HMO). Avec ce modèle, vous devez en cas de maladie vous rendre d'abord chez un médecin ou dans un centre de santé.

La caisse-maladie dispose d'une liste de médecins et de centres reconnus. Vous choisissez dans cette liste.

## Réduction des coûts à Bâle-Ville

Vous habitez à Bâle-Ville ? Dans ce cas, nous vous aidons à demandeur une réduction de vos frais d'assurance maladie. C'est ce qu'on appelle la réduction des primes.

Pour cela, nous faisons une demande auprès des autorités cantonales. Vos données sont protégées et ne sont pas transmises à l'office des migrations. Le montant de la réduction dépend de votre revenu.

Avec une réduction des primes, l'assurance maladie à Bâle-Ville coûte environ 100 à 120 francs par mois pour les adultes. Pour les enfants, l'assurance maladie est gratuite avec une réduction de primes.

## Voici comment fonctionne la réduction des primes :

- Vous souscrivez une assurance maladie.
- Ensuite, nous faisons une demande de réduction des primes auprès de l'autorité cantonale.
- Vous recevez d'abord des factures sans réduction de la part de la caisse-maladie.
- Vous payez ces factures.
- L'autorité cantonale confirme la réduction des primes.
- La caisse-maladie obtient la réduction et vous rembourse l'argent payé en trop.
- Vous recevez ensuite de nouvelles factures moins élevées de la part de la caisse-maladie.

## Traitements dentaires avec réduction des primes à Bâle-Ville

Si vous bénéficiez d'une réduction des primes à Bâle-Ville, vous pouvez également demander **une réduction des frais de traitements dentaires à la clinique dentaire publique (Öffentliche Zahnklinik)**. Nous vous conseillons volontiers à ce sujet.



## Qu'est-ce que je paie ?

→ Vous payez la prime mensuelle à la caisse-maladie. Si vous êtes malade, vous devez également payer une petite partie des frais de traitement.

Il s'agit des coûts suivants :

### Franchise

Chaque personne paie elle-même au moins 300 francs par an pour :

- les traitements médicaux ;
- les séjours hospitaliers ;
- les médicaments.

C'est ce qu'on appelle la franchise. Seulement si vous devez payer plus de 300 francs par an pour des traitements médicaux la caisse-maladie prend en charge le reste des frais.

Les enfants ne doivent pas payer de franchise.

### Quote-part

Chaque personne paie elle-même dix pour cent pour les coûts des traitements médicaux, des séjours hospitaliers et des médicaments.

Cela s'appelle la quote-part. Elle s'élève à 700 francs par an au maximum pour les adultes et à 350 francs par an pour les enfants.

### Hôpital

Si vous devez passer la nuit à l'hôpital, vous payez en plus une contribution hospitalière de 15 francs par jour.

## Grossesse et accouchement

Vous ne payez pas les frais de grossesse et d'accouchement. La caisse-maladie prend tout en charge, également la franchise, la quote-part et la contribution hospitalière.



## Que sont les remboursements ?

→ Vous ne devez payer vous-même la facture que lorsque vous suivez un traitement médical ou une thérapie ou lorsque vous achetez un médicament prescrit à la pharmacie. L'argent vous sera remboursé ultérieurement par la caisse-maladie.

### Voici à quoi ressemble ce remboursement :

- Vous envoyez une copie de la facture à votre caisse-maladie.
- La caisse-maladie déduit la quote-part et la franchise restante de la facture.
- La caisse-maladie vous rembourse le montant restant sur un compte bancaire suisse.

**Important :** vous devez disposer d'un compte bancaire suisse. La caisse-maladie vous remboursera alors votre argent. Vous pouvez également utiliser le compte d'une personne de confiance. Cette personne doit vivre en Suisse. Il s'agit par exemple d'un ami ou d'un parent. Cette personne peut vous verser l'argent.



## Comment changer d'assurance maladie ?

→ Vous pouvez changer d'assurance maladie. Pour cela, vous devez résilier votre assurance maladie auprès de votre caisse-maladie actuelle et vous inscrire auprès d'une nouvelle caisse-maladie.

**Important :** la résiliation n'est possible qu'à la fin de l'année. La résiliation doit parvenir à la caisse-maladie au plus tard le 30 novembre. Nous vous recommandons d'envoyer la résiliation écrite à la caisse-maladie avant le 15 novembre par lettre recommandée.

Si vous souhaitez changer de caisse-maladie, contactez-nous suffisamment tôt.



## Comment puis-je mettre fin à mon assurance maladie ?

→ Vous pouvez résilier votre assurance maladie. Cela n'est possible que si vous quittez définitivement la Suisse.

Si vous rentrez dans votre pays d'origine ou si vous déménagez dans un autre pays, venez nous voir. Nous vous aiderons à résilier votre assurance maladie. Veuillez apporter une copie de votre billet d'avion ou de train.

Nous pouvons ainsi prouver à la caisse-maladie que vous quittez le pays.



## Des questions ?

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin d'un soutien supplémentaire en matière d'assurance maladie, venez nous voir en consultation.

Vous trouverez des informations sur nos consultations sur notre site web :

*[www.sans-papiers-basel.ch/consultations](http://www.sans-papiers-basel.ch/consultations)*

Vous trouverez  
ici cette brochure  
online :

